

Séminaire de la Commission antiracisme du Conseil de l'Europe (ECRI) pour les institutions nationales indépendantes chargées de la lutte contre le racisme et l'intolérance

Révision de la recommandation de politique Générale (RPG) n°2 : Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national

Date: 23-24 mai 2017

Lieu : Strasbourg – Conseil de l'Europe, Agora.

Organisé par : la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe.

Participants : des représentants d'institutions indépendantes des Etats membres (organes spécialisés) expressément chargés de lutter au niveau national contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance et la discrimination fondée sur des motifs tels que l'origine ethnique, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; des membres de l'ECRI ; des ombudsmans nationaux et des institutions nationales des droits de l'homme ainsi que des membres des parlements nationaux, des représentants des autorités locales, des organisations intergouvernementales, des ONG et des réseaux au niveau européen et international.

Sujet : Vingt ans après l'adoption de la version originale de la RPG n° 2 en 1997, l'ECRI a décidé de réviser son texte afin d'y inclure l'expérience acquise et les nombreuses bonnes pratiques qui ont été mises en place depuis. Le texte révisé aidera à renforcer davantage les organes spécialisés qui sont essentiels pour promouvoir l'égalité et mettre fin au racisme et à l'intolérance de manière durable.

But principal : l'objectif de ce séminaire est de discuter du projet développé par le groupe de travail de l'ECRI avec les organismes spécialisés et d'y inclure leurs expériences et points de vue.

Objectifs spécifiques : le séminaire se concentrera sur les sujets suivants:

1. But et utilisation de standards pour les organismes d'égalité;
2. Architecture institutionnelle pour les organismes d'égalité;
3. Compétences: (i) promotion et prévention, (ii) aide aux victimes et règlements des contentieux et (iii) compétences juridictionnelles;
4. Fonctionnement des organes d'égalité: efficience, indépendance, accessibilité.

[Lien vers le programme](#)

[Lien vers les conclusions \(en anglais uniquement\)](#)

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

Contact presse : [Stefano Valenti](#), Conseil de l'Europe, tél : +33 3 90 21 43 28